

Règlement particulier de « La petite boucle éco-responsable de Saint-Maur »

Article 1 : généralités

- 1.1 « La petite boucle éco-responsable de Saint-Maur » est un tournoi répertorié dans poona sous le n° et autorisé sous le numéro : Il se déroulera les **samedi 2 février et dimanche 3 février 2019**, sur 10 terrains au nouveau **Gymnase Gilbert Noël** 6 bis avenue Pierre Sémart 94210 à La Varenne-Saint-Hilaire. Ce tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur.
- 1.3 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Jean-Claude Derniaux** assisté de **Dany Mesureur**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1** Le tournoi labellisé est ouvert aux catégories jeunes : **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet** avec un mode de gestion élite. Et afin de rendre plus conviviale cette compétition, Une catégorie **Sénior** est aussi ouvert du **NC au D7**.
- 2.2** Dans l'optique d'optimiser les points attribués, les catégories **Benjamin, Minime et Cadets** seront scindés en 2 en ce qui concerne les tableaux de SH et SD donnant ainsi les séries suivantes **Ben+ et Ben-, Min+ et Min-, Cad+ et Cad-, Pou**. Ce procédé sera repris pour les doubles et les doubles mixte, si le nombre des participants dans les catégories jeunes et surtout les CPPH le permettent.
Pour la catégorie Sénior, 3 séries sont proposées avec le découpage suivant :
 - **Série 1** de 63,9999 à 16 points,
 - **Série 2** de 15,9999 à 4 points,
 - **Série 3** de 0 à 3,9999 points. Les tableaux seront effectifs à la clôture des inscriptions.
- 2.3** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
- 2.4** Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer des tableaux ou des séries, dans l'intérêt de la compétition, en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, ou bien en les regroupant.
- 2.5** Les tableaux se joueront intégralement sur une journée en ce qui concerne les catégories jeunes.
Pour la catégorie Sénior :
 - les Simples Dames, Simples Hommes et les Doubles Mixtes le samedi
 - les Doubles Dames et Doubles Hommes le dimanche.A noter que le samedi les Séniors ne peuvent s'inscrire que sur un seul tableau.
- 2.6** Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (**dans le respect de l'article 3.2.5.1 et de l'annexe 11 du RGC**) suivie d'une phase en élimination directe.
Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits à la date limite des inscriptions.
En cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi.
- 2.7** En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).

Article 3 : inscriptions

- 3.1** Un participant ne peut s'inscrire que sur deux tableaux au maximum.
- 3.2** La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 4 janvier 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux.

- 3.3 La date du tirage au sort est fixée **au vendredi 18 janvier 2019**. Le CPPH pris en compte à cette date servira pour le calcul des points et le choix des têtes de série.
- 3.4 La fiche d'inscription est à envoyer à l'adresse tournoi.stmaur@gmail.com.
Une pré-inscription est possible par courriel mais celle-ci ne sera validée qu'à la réception du règlement par chèque.
- 3.5 Le règlement, par chèque à l'ordre de **VGA-STELLA BADMINTON**, est à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Marie-Christine Lemoine
Inscription Tournoi St-Maur
6 rue des Ormes
94490 Ormesson sur Marne.

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception des chèques. Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement.

- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent :
- pour les jeunes (catégorie Poussin à Cadet) à **13 € pour 1 tableau**, et **18 € pour 2 tableaux**
 - pour la catégorie Sénior à **15€ pour 1 tableau** et **20€ pour 2 tableaux**.
- 1 € sera reversé à Solibad** pour chaque inscription. Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € dû pour chaque inscrit.
- 3.8 Aucune dérogation horaire ne sera acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **8h00 à 21h30** et/ou le dimanche de **08h30 à 18h30**.
Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le participant et ou par son club.

Article 4 : forfaits

- 3.1 Tout participant s'inscrivant au tournoi de Saint-Maur doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 3.2 Tout participant suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que ce dernier ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 3.3 Un participant inscrit sur plusieurs tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le **vendredi 4 janvier** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 3.4 Tout participant devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais :
- ▶ - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, celui-ci est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, ce dernier doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 3.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un remplaçant pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur le site du club : badminton.stellasportsaintmaur.fr. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, ce dernier .se doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant toute la durée de la compétition. Le juge arbitre pourra interdire l'accès à la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans responsable à la compétition.
- 5.4 Tout joueur.se souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs de façon égale. En cas de désaccord entre joueurs, le volant plumes officiel du tournoi est YONEX AS 30 et le volant plastique YONEX MAVIS 600 pour la série P11. Les volants plumes seront fournis pour les finales.
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel aux juges-arbitres qui si possible désignent un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Une Chambre d'appel sera mise en place près de la table de marque. Les joueurs doivent s'y présenter avec tous le nécessaire pour leur match et avec un nombre suffisant de volants.
- 5.10 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.12 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.13 La cérémonie protocolaire de remise des récompenses se déroulera uniquement à la fin de chaque journée.
- 5.14 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.15 Tout joueur participant au tournoi accepte d'être photographié et la diffusion des images sur le site internet de la Stella Sport Badminton. Dans le cas contraire, il notifiera par écrit son refus le jour du tournoi auprès du comité d'organisation.
- 5.16 La participation au tournoi de Saint-Maur requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.17 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).